

CONSEIL D'ECOLE n°1



1^{er} TRIMESTRE 2019-2020

Mardi 15 octobre 2019 – Section primaire du Lycée Alexandre Dumas, Moscou – 18h15

Remerciement des participants de leur présence :

- Les représentants des enseignants
- Les représentants des parents d'élèves
- Les personnes siégeant avec voix consultative
- Les invités

Présents :

- Monsieur Loïc Paris, directeur de la section primaire
- Madame Isabelle VIRELLO-GLAGOLEV, représentante des enseignants
- Madame Muriel SPAGNOLI, représentante des enseignants
- Madame Mélanie AUDAT, représentante des enseignants
- Madame Peggy BRICMONT, représentante des enseignants
- Madame Soazig GAUTRON, représentante des enseignants
- Monsieur Cyril PROENCA, représentant des enseignants
- Madame Isabelle DELANOY, représentante des enseignants
- Madame Caroline PECHMAJOU, représentante des enseignants
- Madame Françoise ROUX-BELLIO, représentante des enseignants
- Monsieur Fabrice MABILLE, représentant des enseignants
- Monsieur Samuel HUTCHINSON, représentant des enseignants
- Madame Elena MARKOVA, représentante des enseignants
- Madame Daria RECOURSE, représentante des enseignants
- Madame Elena RISS, représentante des enseignants
- Madame Inna LATYCHEVA, représentante des enseignants
- Madame CHAPON Natallia, représentante des parents d'élèves
- Madame CHAMORET Aurélie, représentante des parents d'élèves
- Madame CHATELARD Euryale, représentante des parents d'élèves
- Monsieur COUETIL Romain, représentant des parents d'élèves
- Madame DE COUTARD Ioulia, représentante des parents d'élèves
- Madame JAOUEN Catherine, représentante des parents d'élèves
- Madame MALAC Sophie, représentante des parents d'élèves
- Madame MARTINEZ Joanna, représentante des parents d'élèves
- Monsieur PACARY Cyril, représentant des parents d'élèves
- Madame RIGUET Noémie, représentante des parents d'élèves
- Madame SABATIER Céline, représentante des parents d'élèves
- Madame CHEVANT Amélie, représentante des parents d'élèves
- Madame HRASKO Petra, représentante des parents d'élèves
- Madame GKINI Georgia, représentante des parents d'élèves
- Monsieur PERCHET Alexandra, représentante des parents d'élèves

Membres invités :

- Madame Amélie GIBOIN, coordonnateur du site Ivan Bounine

Excusés :

Monsieur Nicolas RUELLAN, Proviseur du Lycée Alexandre Dumas
Monsieur Eric BERENGER-BOYELDIEU, Directeur administratif et financier
Monsieur Thierry HOUYEL, Inspecteur de l'Education nationale en résidence à

Berlin

Madame Laetitia TACON, présidente de l'APENG

Lecture de l'ordre du jour :

1. Rappel des attributions du Conseil d'école
2. Adoption du procès-verbal du Conseil d'école du 20 juin 2019
3. Bilan de la rentrée 2019
 - Résultat de l'élection des représentants des parents d'élèves
 - Effectifs (enquête de rentrée 2019)
 - Structure pédagogique
 - Tests
 - Personnels
 - Travaux
4. Vie de l'école
 - Dispositif d'aide pédagogique complémentaire
 - Formation continue des personnels
 - Livret scolaire et carnet de suivi des apprentissages
 - Semaine des Lycées français du Monde
 - Projets de voyages scolaires
8. Questions diverses

Présentation du rôle et fonctionnement du conseil d'école

Un conseil d'école est instauré dans tous les établissements qui comprennent un enseignement du premier degré placé sous la responsabilité d'un directeur d'école.

Référence : Circulaire 1548 du 20 juillet 2017, Organisation et fonctionnement des instances

a- Attributions

Le conseil d'école adopte le règlement intérieur de l'école sur proposition du directeur d'école. Ce conseil est obligatoirement consulté pour avis sur toutes les questions ayant trait au fonctionnement et à la vie de l'école, notamment sur :

- les structures pédagogiques ;
- l'organisation du temps et du calendrier scolaires ;
- le projet d'école ou le projet d'établissement dans sa partie 1er degré sur proposition du conseil des maîtres ;
- les actions particulières permettant d'assurer une meilleure utilisation des moyens alloués à l'école et une bonne adaptation à son environnement ;
- les conditions d'aménagement de la scolarisation des enfants handicapés en prenant en compte les contraintes locales ;
- les projets et l'organisation des classes de découverte ;
- les questions relatives à l'hygiène, à la santé et la sécurité des élèves dans le cadre scolaire et périscolaire ;
- les principes de choix des matériels et outils pédagogiques ;
- les questions relatives à l'accueil, à l'information des parents d'élèves et les modalités générales de leur participation à la vie scolaire ;

- le programme d'action annuel du conseil école-collège ;
- le programme d'action annuel contre toutes les formes de violence, de discrimination et de harcèlement.

b- Composition

Le conseil d'école est présidé par le directeur d'école.

Sont membres de droit :

- siégeant avec droit de vote :

Dans les écoles de 15 classes et plus, le conseil d'école est composé du directeur d'école, de 15 enseignants dont au moins un par niveau d'enseignement, d'un des enseignants spécialisés intervenant dans l'école et de 15 représentants des parents d'élèves, dont au moins un par niveau d'enseignement.

- siégeant avec voix consultative :

Le chef d'établissement, le directeur administratif et financier et l'inspecteur de l'éducation nationale en résidence.

Par ailleurs, des représentants des autres personnels qui exercent dans l'école peuvent assister, également avec voix consultative, au conseil d'école.

Le président, après avis du conseil, peut inviter toute personne dont la consultation est jugée utile en fonction de l'ordre du jour.

c- Fonctionnement

Le conseil d'école est constitué pour une année et siège valablement jusqu'au renouvellement de ses membres.

Le conseil d'école se réunit en séance ordinaire sur un ordre du jour précis au moins une fois par trimestre et nécessairement avant le conseil d'établissement, et avant tout conseil d'établissement extraordinaire si l'ordre du jour le justifie.

Il peut également être réuni en séance extraordinaire à la demande du directeur de l'école ou de la moitié de ses membres ayant voix délibérative.

L'ordre du jour et les documents préparatoires sont adressés aux membres du conseil au moins dix jours francs avant la date de la réunion. Ce délai peut être réduit à trois jours en cas d'urgence.

A chaque début de séance, le président fait procéder à la désignation d'un secrétaire de séance et d'un secrétaire adjoint, chargés d'établir le procès-verbal. Le secrétaire adjoint est choisi à tour de rôle parmi les représentants des personnels et des parents d'élèves.

Le procès-verbal est dressé par le président, adopté lors du conseil suivant, puis consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Un premier exemplaire est adressé au conseil d'établissement et annexé à son procès-verbal et un deuxième est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

1 – Désignation d'un secrétaire de séance et d'un secrétaire adjoint

Secrétaire de séance : Madame Isabelle VIRELLO-GLAGOLEV

Secrétaire adjoint : Madame Muriel SPAGNOLI

2 – Approbation du PV du dernier conseil d'école le 20 juin 2019

Le directeur demande s'il y a des commentaires particuliers concernant le procès-verbal du 20 juin 2019. Aucune remarque n'étant formulée, il est approuvé à l'unanimité des présents.

3 – Résultat de l'élection des représentants des parents d'élèves

a- Désignation des parents d'élèves

Les représentants des parents d'élèves sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Pour chaque titulaire, un suppléant est élu dans les mêmes conditions.

Chaque liste de candidats comporte, classés dans un ordre préférentiel qui déterminera l'attribution des sièges, les noms et prénoms des candidats sans qu'il soit fait de distinction entre titulaires et suppléants.

Les listes comportent au plus un nombre de candidats égal au double du nombre de sièges à pourvoir.

Elles peuvent ne pas être complètes mais doivent comporter au moins deux noms.

Chaque parent est électeur sous réserve de la compatibilité avec le droit local (évaluation par le chef de poste). Chaque parent ne dispose que d'une seule voix quel que soit le nombre de ses enfants inscrits dans l'établissement.

Les personnels du 1er degré en exercice dans l'établissement, membres de droit du conseil d'école, ne sont pas éligibles au sein du collège des parents d'élèves.

La durée du mandat des membres élus du conseil d'école est d'une année et expire le jour de la première réunion du conseil qui suit son renouvellement.

Le directeur d'école est chargé de la préparation des élections et de l'organisation du scrutin.

b- Résultats

Une seule liste, de 15 personnes, pour 15 sièges à pourvoir, a été présentée par l'APENG. L'élection a eu lieu le mardi 8 octobre 2019.

Sur 1048 électeurs inscrits (les deux parents ayant droit de vote), 181 personnes ont exprimé leur vote (vote électronique). Ce qui représente un taux de participation de 17,46% (12,85 % en 2018-2019).

La liste, avec 163 voix, a été élue (18 bulletins blancs, 0 bulletin nul).

Pour information, une participation de 17,46% a été enregistrée pour le Conseil d'établissement (1597 électeurs inscrits, 279 votes exprimés dont 254 pour la liste unique).

4 – Bilan de rentrée

a- Effectif (enquête de rentrée 2019)

719* élèves fréquentent l'école de Moscou :

197 (-9) en maternelle	PS : 52 (+0)	CP : 117 (+16)	CM1 : 87 (-32)
522 (+16) en élémentaire	MS : 60 (-2)	CE1 : 99 (-5)	CM2 : 117 (+35)
	GS : 85 (-7)	CE2 : 102 (+2)	

**710 (+9) au 30 septembre 2019, *700 (+10) au 30 septembre 2018, 749 (-49) au 9 octobre 2016.*

354 sont français (soit 49,2% de français dont 23,5% de franco-russes, 35,7% de russes, 15% de tiers)

En septembre 2018, 356 sont français (soit 50% de français dont 22% de franco-russes, 35% de russes, 15% de tiers) et en septembre 2017, 384 sont français (soit 54% de français dont 23% de franco-russes, 31% de russes, 14% de tiers).

Nous avons accueilli cette année 171 (-1) nouveaux élèves : 87 (+14) élèves français (42 en maternelle et 45 en élémentaire), 58 (-6) élèves russes (45 en maternelle et 13 en élémentaire) et 26 (-9) élèves d'autres nationalités (15 en maternelle et 11 en élémentaire).

	TOTAL			
Maternelle	115	95	93	102
Elémentaire	95	67	79	69
	2016	2017	2018	2019
PRIMAIRE	210	162	172	171

INTERVENTION DES PARENTS :

- Il serait intéressant de connaître les différentes nationalités qui composent les Tiers et de connaître ainsi la part des enfants francophones ;
- Il serait intéressant de connaître aussi la répartition par site.

b- Structure

La structure de l'école primaire scolarise sur deux sites les élèves de la PS au CM2.

L'organisation pédagogique de cette rentrée a été déterminée par trois paramètres :

1 – Conserver une maternelle étoffée afin de constituer un cylindre suffisant pour les niveaux d'élémentaire. La réduction de l'effectif en maternelle pourrait entraîner la diminution, à terme, de l'effectif global puisque les demandes d'inscription après le CP sont moins nombreuses. Il faut également considérer que plus nos élèves entrent tôt, plus nous avons de leviers pour favoriser une scolarisation en langue française.

2 – Absorber la pression en CP et éviter de refuser un trop grand nombre de demandes à ce niveau de scolarisation.

3 – Scolariser les CM sur leur site d'affectation et répondre à la montée des cohortes des CE2 et CM1 plus nombreuses que les dernières cohortes de CM2.

La dotation d'un ETP supplémentaire a donc permis d'ouvrir une classe supplémentaire et de scolariser les CM1 de l'IDF en CM2 à l'IDF. Il a donc été possible, pour répondre à la deuxième contrainte, de créer une classe de GS-CP et de scolariser le maximum de CP sans réduire de façon trop importante le nombre de sections en maternelle pour répondre à la première contrainte.

La moyenne générale est de 24,8 élèves par classe (25,3 en 2018 ; 25 en 2017 ; 26,7 en 2016).

Il est à noter que les différents dispositifs pour accompagner les élèves dans leur scolarité, spécifiques au premier degré de Moscou, sont maintenus :

- Une ASEM pour chacune des classes maternelles de la PS à la GS ;

- L'intervention de 7h hebdomadaires dans chaque classe de maternelle, dès la Petite Section, d'une enseignante de russe, permettant ainsi de favoriser un enseignement des langues tant française que russe en petits groupes ;
- Un enseignement de la langue russe par groupes de compétence du CP au CM2,
- Le dédoublement de l'enseignement de l'anglais à partir du CE2,

D'autres dispositifs sont améliorés :

- La poursuite du dispositif FLSCO à destination des élèves ayant une maîtrise de la langue française encore fragile. Afin d'accompagner l'évolution de la population scolaire et l'augmentation du nombre d'élèves peu ou pas francophones, le poste FLSCO a été étendu à 0,75 ETP sur chaque site, soit la création d'un mi-temps supplémentaire pour l'enseignement du français langue de scolarisation.
- L'enseignement de l'EMILE en langue anglaise et russe dès le CP. Suite au stage EMILE, l'enseignement EMILE en anglais et russe a été étendu pour commencer dès le CP.

INTERVENTION DES ENSEIGNANTS :

- Pour préciser que le temps EMILE est pris sur une petite partie d'un champ disciplinaire qui a pour vocation à changer régulièrement ;
- Pour confirmer que le choix de la langue n'est pas et ne sera pas fait par les parents mais par l'équipe pédagogique ;
- Pour expliquer que ce dispositif souple permet un réel apprentissage dans la discipline définie, ainsi qu'une aide en français, ciblée pour les élèves en besoin.

c- Tests d'entrée

En trois sessions (mai, juin et septembre 2019), 83 tests (64 pour la rentrée 2018 et 61 pour la rentrée 2017) ont été passés pour des élèves non-français qui n'ont jamais été scolarisés en école française.

Des tests permettent aussi d'apprécier les compétences, dans sa langue maternelle, d'un élève non francophone afin de déterminer son niveau de scolarisation.

73 élèves (49 en maternelle, 24 en élémentaire) ont été admis, soit un pourcentage de réussite de 88 %.

A la rentrée 2018, 55 élèves (23 en maternelle, 32 en élémentaire) ont été admis, soit un pourcentage de réussite de 86 %.

A la rentrée 2017, 39 élèves (20 en maternelle, 19 en élémentaire) étaient admis, soit un pourcentage de réussite de 64 %.

d- Personnels

La direction est assurée par le directeur, référent pour chacun des sites. Cette rentrée marque la transformation du poste de directrice adjointe en coordonnateur du site EIB, après la fermeture du poste de Madame Serra.

L'enseignement est assuré par 19 enseignants titulaires de l'Education Nationale, dont 3 titulaires non-résidents, ainsi que 23 enseignants en recrutement local dont 11 enseignants de langue et 2 enseignants de FLSCO.

Nous avons accueilli à la rentrée quatre nouveaux enseignants en primaire :

Madame Muriel SPAGNOLI, en charge de la classe de CGS C sur le site Immeuble de France

Madame Peggy BRICMONT, en charge de la classe de CP C sur le site Immeuble de France

Madame Marina MENDO, en charge de la classe de CP D sur le site Immeuble de France
Madame Anne-Laure JACQUIS, en charge de la classe de CE1 A sur le site Ivan Bounine

Sont venus se joindre à l'équipe enseignante :

Madame Ksénia ISSAEVA, ASEM sur le site Ivan Bounine
Madame KORBASHOVA Irina, AED sur le site Ivan Bounine
Madame MAXIMOVA Nadia, AED sur le site Ivan Bounine
Monsieur Dimitri VOLOTOV, AED sur le site Ivan Bounine
Madame Amélie GIBOIN, coordonnateur sur le site Ivan Bounine

e- Travaux

Petits aménagements et travaux de maintenance sur le site Ivan Bounine.

Rénovation du plancher sportif des radiateurs du gymnase sur le site de l'Immeuble de France.
Création d'une salle de classe supplémentaire et d'une salle de langue au sixième étage ouest sur le site de l'Immeuble de France.

Annonce des travaux de restructuration de la traverse devant l'école Ivan Bounine (trottoirs)

6 – Vie de l'école

a- Dispositif d'aide pédagogique complémentaire

A la rentrée 2017, monsieur l'Inspecteur, a permis d'organiser les Activités Pédagogiques Complémentaires selon un dispositif différent.

Ce dispositif, reconduit cette année, consiste à déplacer le temps d'APC pour le superposer au temps de LV Russe et à mobiliser les enseignants libérés sur une activité pédagogique complémentaire.

Ce dispositif permet une amélioration significative du rythme scolaire de l'élève et apporte, dans un établissement qui met l'accent sur l'accompagnement des besoins particuliers des élèves, de réels avantages en termes de qualité de la prise en charge et une optimisation du temps scolaire de l'élève.

La gestion des fratries est facilitée, les familles se trouvant souvent confrontées à des problèmes de déplacements lorsqu'un enfant est retenu pour les APC. Ce dispositif ne conduit plus à allonger le temps scolaire pour certains élèves et facilite le fonctionnement au sein des écoles en simplifiant la gestion des déplacements.

La dérogation permet que ce temps ne s'ajoute plus aux 25h30 hebdomadaires d'enseignement mais, dans ce dispositif, que l'accompagnement différencié ait lieu sur le temps scolaire.

L'enseignant est en co-intervention ou co-enseignement dans la classe d'un collègue à raison de 3x30 ou 2x45 minutes par semaine. Les activités pédagogiques complémentaires peuvent s'adresser à tous ou partie des élèves selon les besoins identifiés par les enseignants.

A raison de 1h30 par semaine, la mise en œuvre des APC s'effectue durant 24 semaines du 16 septembre 2019 au 29 mai 2020 et est divisée en 5 périodes correspondant aux périodes scolaires

Du 16 septembre au 18 octobre : 5 semaines

Du 11 novembre au 20 décembre : 6 semaines

Du 20 janvier au 21 février : 5 semaines

Du 16 mars au 24 avril : 6 semaines

Du 18 mai au 29 mai : 2 semaines

b- Formation continue des personnels

Le Plan de Formation Continue des Personnels est déterminé pour la Zone AEFE d'Europe Centrale et Orientale, soit 35 établissements au sein de 14 pays : Allemagne, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Géorgie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Russie, Slovaquie, Ukraine et Suisse.

Cette année, 30 personnels, 27 dont enseignants, répartis sur les trois cycles, bénéficieront du PFCP avec 37 départs en stage de formation.

En 2018-2019, 27 personnels, 25 dont enseignants, ont bénéficié du PFCP avec 31 départs en stage de formation. En 2017-2018, 27 enseignants ont bénéficié du PFCP avec 37 départs en stage de formation.

Par ailleurs, les enseignants bénéficient également de 18 heures de formation dans le cadre du plan local de formation. Les enseignants du premier degré ont une obligation de service de 27 heures. Ces 27 heures se répartissent en 24 heures d'enseignement devant les élèves, et en 108 heures annualisées. Parmi ces 108 heures, 18 heures sont consacrées aux animations et formations pédagogiques inscrites au plan de formation local de l'établissement.

Cette année une focale particulière est mise sur l'enseignement des mathématiques. Un ensemble d'animation pédagogiques, à destination prioritairement des enseignants de cycle 2, sera déployé dans la Zone Europe Centrale et Orientale.

D'autre part, un stage visant à améliorer le dispositif de l'enseignement du français langue de scolarisation se déroulera probablement du 10 au 14 février 2020. Les enseignants seront alors remplacés par des étudiants de l'ESPE de Strasbourg qui bénéficieront d'une semaine d'observation et de pratique accompagnée du 3 au 7 février.

Une formation locale pour constituer un vivier de remplaçants a lieu chaque année, et commence par un stage d'observation dans les classes d'enseignants titulaires. La formation se poursuit par des temps de pratique accompagnée et de formation théorique, accompagnés par le directeur.

7 – Vie scolaire

a- Livret scolaire et carnet de suivi des apprentissages

A l'école maternelle, deux outils seront en cours d'expérimentation cette année afin d'assurer le suivi des apprentissages et des progrès des élèves : le carnet de suivi des apprentissages sera renseigné dans l'application « LivrEval » pour les élèves du site Immeuble de France et dans l'application « Je valide » pour ceux du site Ivan Bounine. Sur ce site, chaque classe de maternelle est dotée d'une tablette numérique qui permettra le suivi au quotidien des progrès de l'élève puis d'en rendre compte aux parents au travers d'une synthèse accessible en ligne. Comme à l'accoutumée, la synthèse des acquis de l'élève sera établie sur papier à la fin de la dernière année du cycle 1, en grande section.

Les livrets scolaires de l'école élémentaire et du collège ont évolué pour ne plus former qu'un livret scolaire commun pour la scolarité obligatoire. Le nouveau livret scolaire unique de

l'école et du collège est présenté, comme les années précédentes, au moyen du support en ligne de l'application « LivrEval ».

Les parents sont tenus régulièrement informés des résultats scolaires et du comportement de leurs enfants notamment par l'intermédiaire du livret scolaire. Des rencontres permettent aux parents et à l'enseignant d'échanger autour de ces documents.

En début d'année scolaire, les parents des élèves nouvellement inscrits ont été réunis par le directeur d'école et l'ensemble des parents a été accueilli en classe pour rencontrer les enseignants.

b- Sorties scolaires

Notre projet d'école s'articule sur trois axes majeurs, dont deux conduisent à développer les compétences transversales de élèves et l'ouverture au pays d'accueil ou à l'international. Dans cet objectif, les enseignants organisent cette année six voyages scolaires au premier degré :

Calendrier prévisionnel

Classes de GS-CP, CP A et CP B : au Centre Desna du 20 au 24 janvier ;

Classes de CE1 A, CE1 B : au Centre Desna du 18 au 22 mai ;

Classes de CE2 B et C : au Centre Desna du 13 au 17 janvier ou du 17 au 21 février ;

Classes de CM2 C et E : au Centre Desna du 10 au 14 février

Classes de CM1-CM2 : aux châteaux de la Loire du 1^{er} au 6 juin

Classes de CM2 D : en Russie en mai, mars et avril (Saint Pétersbourg, Souzdal et Yaroslav)

La découverte d'autres activités et d'autres lieux contribue à enrichir les apprentissages et apporte une stimulation qui favorise l'acquisition de connaissances et de compétences.

Les classes de découvertes permettent de s'extraire de façon significative du contexte et de l'espace habituels de la classe. Elles constituent ainsi, pour les élèves, un réel dépaysement et un moment privilégié d'apprentissage de la vie collective que chacun devrait connaître au moins une fois au cours de sa scolarité.

Les aspects transversaux des apprentissages constituent des objectifs prioritaires :

- développement de l'autonomie, de l'esprit d'initiative, de la responsabilité, de la socialisation ;
- respect de l'autre et de son travail, des règles collectives, respect de l'environnement et du patrimoine ;
- maîtrise de la langue.

Les classes ayant plus de 3 refus de familles ne seront pas autorisées à partir.

Une réunion d'information à destination des familles sera organisée après les vacances de Toussaint.

c- Semaine des Lycées du Monde

La troisième édition de la Semaine des lycées français du monde se tiendra du 18 au 22 novembre 2019. Le thème sera « De la maternelle au baccalauréat, l'enseignement pour réussir ».

Planning prévisionnel :

Lundi : « Les sciences, l'innovation et le numérique »

Mardi : « Les activités artistiques et culturelles »

Mercredi : « L'éducation physique et sportive »

Jeudi : « La citoyenneté et l'engagement solidaire »

Vendredi : « L'école inclusive »

Samedi : « Forum de l'orientation »

8 – Questions diverses

Proposées par les représentants des parents d'élèves

- Des parents demandent des cartes de métro avec réduction.

Il est rappelé que le statut de notre établissement ne permet pas de bénéficier de cette réduction.

- Certains enfants se plaignent de la viande qui n'est pas cuite du riz ou kasha trop durs et secs à la cantine du site Ivan Bounine. Les parents rappellent qu'à la fin de l'année dernière des repas froids ont été servis pendant plusieurs jours.

Le directeur indique que ces informations seront transmises au prestataire et invite les parents à traiter cette question lors de la prochaine réunion de la commission de restauration scolaire. Il précise que les repas servis pendant la semaine de coupure d'eau chaude n'étaient pas froids mais que le choix était restreint.

- Quel est le fonctionnement de l'EMILE cette année ?

Suite au stage mené en novembre 2018, le dispositif a été repensé. Monsieur Paris rappelle que l'EMILE désigne une matière, autre que linguistique, enseignée en langue étrangère. Il s'agit donc d'enseigner un contenu disciplinaire dans une autre langue que la langue d'enseignement.

Le dispositif permet d'offrir aux élèves deux fois 45 minutes d'EMILE par semaine avec l'intervention de trois à cinq enseignants selon le niveau. Ce dispositif s'appuie sur une programmation de l'ensemble du parcours de l'élève. Selon les besoins des élèves et pour répondre aux objectifs d'apprentissage fixés dans chaque séquence, le dispositif peut prendre plusieurs formes et les séances peuvent s'appuyer sur plusieurs langues au cours de l'année scolaire.

Il est précisé que l'EMILE est un dispositif pédagogique et donc que les choix de répartition des élèves dans les différents groupes, selon les séquences d'enseignement, sont opérés par l'équipe pédagogique.

- Quels sont les projets solidaires ou de développement durable menés par l'école ?

Les projets solidaires portés par l'établissement sont plus particulièrement accompagnés par les CPE et les élèves de l'AEL. Certaines classes proposent également des projets solidaires ponctuels dans le cadre de l'éducation morale et civique des élèves.

L'éducation au développement durable fait partie des programmes scolaires. Les deux sites se sont donc lancés dans plusieurs actions dont le recyclage. Des composts sont installés à IDF et EIB. Un projet de tri du papier a commencé à cette rentrée sur le site Ivan Bounine. Après une période d'expérimentation, ce projet sera étendu aux autres sites s'il apporte satisfaction en matière de recyclage.

- Quelle est la réponse de l'école face à l'augmentation du nombre d'élèves peu ou pas francophones ?

La réponse à cette question a été faite lors du développement des points ordinaires du conseil. En effet, l'augmentation du volume des postes d'enseignant de français langue de scolarisation et la mise en œuvre d'un stage de formation de l'équipe pédagogique sur ce sujet sont les premières réponses portées à ce constat.

Complété par le temps EMILE si besoin.

- Quelles recommandations peuvent être faites aux parents russophones pour qu'ils puissent accompagner les progrès de leurs enfants ?

Il est proposé, qu'en partenariat avec les parents et l'APENG, une réflexion puisse être menée sur l'organisation de soirées thématiques animées par des spécialistes de ces questions. Ces rencontres permettraient des échanges entre les parents, les enseignants et les spécialistes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.

M. Loïc PARIS,
Directeur de la Section Primaire



Madame Isabelle VIRELLO-GLAGOLEV,
Secrétaire de séance du Conseil d'Ecole

Madame Muriel SPAGNOLI,
Le secrétaire de séance adjoint